

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 235-2016

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance extraordinaire du 15 novembre 2016**, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 235-2016 Règlement concernant la division du territoire de la Ville de L'Assomption en huit (8) districts électoraux.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la greffière situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, aux heures régulières de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 7 décembre 2016 et publié le 13 décembre 2016.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville